



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la Présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. VICTOR, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, Mme QUERMELIN, M.M. FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, Mme GILSARD, M. THILLAYS, Mmes ROUSSELET, DEBUS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. BELLIOU.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. BOITEUX, Mme VOLLEREAU.

Représentés : -

Absents :

M. BOURBIGOT, Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mmes PLANADE, BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DELALANDRE, SENOBLE, BUZZI, RIFFAUD, CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, CROSNIER, TUZI, Mme GENTET, M.M. CAMUSET, PERRIGOT, MONDO, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, HUSSON, M. GIOCONDI.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 heures.



PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :

Décide à l'unanimité

- ✚ D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 09 juin 2020, tel qu'il a été annexé.

Décide à l'unanimité

- ✚ D'approuver le rapport d'activités relatif à la collecte des ordures ménagères, et à l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM, pour l'exercice 2019.

Désigne à bulletin secret, les représentants suivants

- ✚ Monsieur Michel MARTI, Quatrième Vice-Président du SIRMOTOM, en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Julien GROSSIN-DEBATTISTA Chargé de mission en matière de prévention et de gestion des déchets au SIRMOTOM en qualité de représentant suppléant, pour siéger au sein de la C.C.E.S. du P.R.P.G.D.

Décide à l'unanimité

- ✚ De modifier la délibération n°DCS2018/24 portant sur la création d'une C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A. ;
- ✚ De désigner Madame Christina QUERMELIN Représentant du Président du SIRMOTOM ;
- ✚ De désigner pour représenter le SIRMOTOM, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège "Collectivité territoriale compétente" de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés :
 - Monsieur Vincent CHIANESE,
 - Monsieur Lionel VALLEE,
 - Monsieur Michel MARTI,
 - Monsieur Frédéric FONTAINE.
- ✚ De charger les services du SIRMOTOM à former les collèges 2,3 et 4 de la C.C.E.S ;
- ✚ De charger les services du SIRMOTOM à assurer le secrétariat de la C.C.E.S.

Prend acte à l'unanimité

- ✚ De l'information relative à la signature des contrats et conventions suivants :
 - **Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC avec la Société Le Relais**

En date du 20 mai 2020 le SIRMOTOM a résilié la convention qui le liait à la Société ECOTEXTILE SAS afin de charger le RELAIS France (acteur de référence de l'économie sociale et solidaire) d'assurer la collecte textile sur le territoire. Le RELAIS procède à l'implantation à titre gracieux de conteneurs de collecte aux emplacements mis à disposition par le SIRMOTOM. Le RELAIS assure l'exploitation et l'entretien des conteneurs. La convention conclue entre le SIRMOTOM et le RELAIS a pris effet à compter du 15 septembre 2020 pour une période de deux ans.



- **Attribution du marché à la Société Metin Fontainebleau dans le cadre de la consultation pour la location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses fonctions**

Le présent marché a pour objet la location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre ses fonctions. Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le candidat suivant a été retenu pour un loyer mensuel de 415,34 euros T.T.C. pour une durée de 36 mois, à compter de la date de notification soit le 16 juillet 2020 :

METIN FONTAINEBLEAU AVON
66 avenue de Valvins - 77210 AVON

- **Avenant au contrat de maintenance JVS (suite au remplacement des postes de travail)**

L'avenant précise que la Société JVS assurera la maintenance de matériels ajoutés au contrat initial. La nouvelle redevance annuelle s'élève à 799,20 euros H.T. L'avenant a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2020

- **Contrat d'assurance pour le véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses missions avec la Société AXA**

Suite au renouvellement du véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses fonctions, le contrat d'assurance a été souscrit le 26 août 2020 pour un montant annuel de 660,47 euros T.T.C.

-----00000000-----